

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2021 à 18 heures.

(Convocations envoyées le 18 novembre 2021).

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT, Maire. Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoint. Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Chantal LECHOPIER, conseillère municipale.

Représentés :

Madame Laurence Clauss donne pouvoir à Monsieur Philippe Guibert,
Madame Odile Potard donne pouvoir à Monsieur Olivier Blondet,
Monsieur Jacky Duplouch donne pouvoir à Monsieur Michel Rousseau,
Madame Saskia Van Lishout donne pouvoir à Madame Marie-Paule Willems.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Monsieur Michel Rousseau, 1^{er} adjoint et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire sont désignés secrétaires de séance.

Approbation de l'ordre du jour : Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire informe le conseil de la réactivation des mesures dérogatoires au droit commun pour faciliter la tenue des assemblées délibérantes en période de crise sanitaire à compter du 10 novembre 2021 et ce, jusqu'au 31 juillet 2022.

• Réhabilitation d'anciens bâtiments à usage d'équipements multi-services

Proposition d'avenant N°1 pour le lot N°2

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal un projet d'avenant pour le lot N°2 « Démolition-Gros œuvre » d'un montant de 3 444 € H.T.

Après avoir pris connaissance des travaux modificatifs, le conseil municipal à 11 voix POUR, approuve l'avenant de 3 444 € H.T. et autorise le Maire à signer les documents nécessaires avec l'entreprise Flacassier

• Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet

Le Maire sollicite le conseil pour la création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet (10 heures/semaine) pour l'entretien des bâtiments communaux, à compter du 16 mars 2022. Le conseil vote à 11 voix POUR et autorise le Maire à engager la procédure de recrutement.

• Mandatement avant le vote des budgets primitifs 2022

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à régler les dépenses engagées avant le vote des budgets primitifs 2022. Le Conseil Municipal, à 11 voix POUR autorise le Maire à régler les dépenses engagées avant le vote des budgets primitifs 2022 comme suit :
Les dépenses de fonctionnement sur la base des budgets 2021 et les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2021. (Non compris ceux afférents au remboursement de la dette).

• Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)

Le CDG87 propose aux collectivités d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe en vue de la mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD »
Le conseil municipal à 11 voix POUR donne habilitation au centre de gestion pour effectuer cette consultation.

●Mandatement de la cotisation AFDAR 2021

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à mandater la cotisation AFDAR 2021 qui est de 1 488 € (soit 372 habitants x 4 €). Le conseil à 10 voix POUR autorise le Maire à mandater la cotisation. (Madame Odile Potard, membre du bureau de cette association ne participe pas au vote).

●Sortie scolaire mai 2022

Monsieur le Maire présente au conseil un projet de classe de découverte à l'île de Ré du 9 au 13 mai 2022, établi par Madame Viard, Professeur des écoles.

Le coût total du projet s'élève à 6 342.02 €. pour 14 élèves et 3 adultes.

Le coût à la charge de la commune serait de 4 080 € soit 2 030 € (145/élève) et 2050 € pour le transport.

Afin de pouvoir réserver ce voyage, l'institutrice sollicite la mairie pour le versement d'un acompte de 1 290 €.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION, autorise le Maire à mandater l'acompte de 1 290 € en faveur de la coopérative scolaire.

(Monsieur Thibaud, 3^{ème} adjoint, ne participe ni au débat ni au vote, son fils étant concerné)

Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert :

***Révision des prix eau potable**

Monsieur Guibert communique aux membres du conseil les notes de variation des prix

Pour « l'abonnement et la consommation pour l'eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2022.

Abonnement : prix de base 31.37 € prix actualisé 34.16 €

Consommation : prix de base 1.9301 € prix actualisé 2.102 €

Le conseil souhaite demander des explications sur les formules de révision des prix, aux représentants de la Saur lors de la présentation du rapport annuel eau potable 2020.

***Commerce multi-services**

Monsieur Guibert communique au conseil le compte-rendu de chantier du 16 novembre dernier, informe le conseil que la prochaine réunion de chantier aura lieu le lundi 29 novembre et que les réunions se déroulent les lundis tous les quinze jours à 14h30.

***Course cycliste 2022**

Monsieur le Maire présente le Calendrier des courses 2022 sur l'ensemble des communes.

Pour Dompierre-les-Eglises la course aura lieu le samedi 23 juillet 2022, jour de la fête locale.

***1000 Cafés**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la Journée du 9 octobre 2021 à Tresson, cette journée d'échanges rassemble les différents acteurs du groupe SOS « programme 1000 cafés » avec lequel nous sommes engagés pour la réalisation de notre commerce multi-services.

***Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Monsieur Michel Rousseau est désigné élu communal référent et participera aux groupes de travail pour la réalisation des actions prévues au PCAET.

***Projet numérique itinérant au cœur de la ruralité**

Il est proposé à la commune la mise en place d'ateliers numériques pour les habitants.

Le conseil est favorable à cette proposition. Madame Willems est en charge du dossier.

***Capteur CO2 en milieu scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Madame l'Inspectrice d'académie concernant la participation exceptionnelle de l'Etat au financement de capteurs de CO2 en milieu scolaire. L'aération permanente des locaux ne nécessite pas un tel achat.

Intervention de Monsieur Rousseau

***Déploiement de la fibre « Orange »**

Monsieur Rousseau donne le compte-rendu du rendez-vous du mercredi 24 novembre 2021 En mairie avec deux représentants d'Orange concernant l'implantation d'une armoire à fibre dans le bourg.

***Chemin du Beauvert**

Monsieur Rousseau explique au conseil qu'il est nécessaire de déterminer le propriétaire du chemin du Beauvert qui dessert les anciennes écoles avant la mise en place d'une signalisation sur cette voie. La secrétaire de mairie est en charge de contacter les services de la DIRCO, centre de la Souterraine pour obtenir des informations.

***Poste source**

Monsieur Rousseau rappelle au conseil qu'une concertation publique sur la création d'un poste électrique en Haut Limousin, ouverte à tous, aura lieu le jeudi 9 décembre 2021 de 18h30 à 20h30 à la salle des fêtes de Dompierre-les-Eglises.

Intervention de Madame Willems

***Nouveau sinistre à l'agence postale communale**

Madame Willems informe le conseil d'un nouveau dégât des eaux à l'agence postale, consécutif à un mauvais fonctionnement de la machine à laver des locataires de l'appartement situé au-dessus de l'APC. L'expert Groupama de la commune s'est déplacé le jeudi 25 novembre 2021 pour évaluer les dégâts. Madame Willems est en charge de ce dossier.

Intervention de Madame Lechopier

***Boîte mail**

Madame Lechopier émet le souhait de créer une seconde boîte mail pour la mairie, qui serait dédiée essentiellement aux activités organisées par la commune, comme la sortie des adolescents. Le conseil est favorable à cette demande.

Intervention de Monsieur Baige.

***Voirie le Couret**

Monsieur Baige signale aux membres du conseil qu'il a constaté que des travaux de maçonnerie avaient été réalisés sur le domaine public dans le village du Couret. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier et un plan au propriétaire du bâtiment concerné.

***Zone de protection du captage de Lavalette-Montavie.**

Monsieur Baige informe le conseil que la parcelle relative à la zone de protection du captage de Lavalette-Montavie n'est pas entretenue. Il propose au conseil de la mettre à disposition du locataire des terrains bordant cette parcelle en contrepartie de l'entretien de celle-ci. Le conseil est favorable à cette proposition.

La séance est levée à 21 heures 2 minutes.